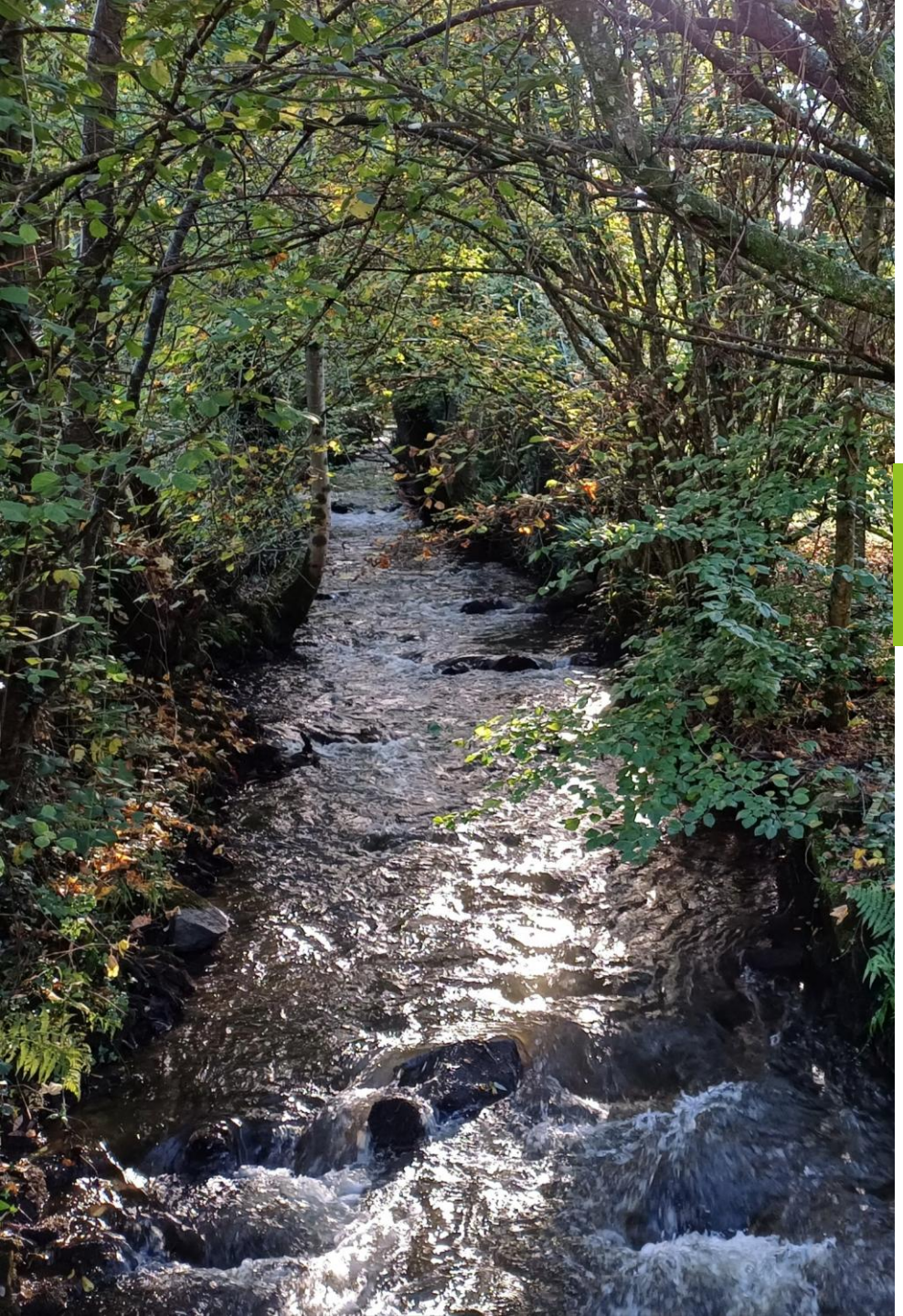

Commission Locale de l'Eau

11 décembre 2025
SDeau50 – Saint-Lô

Ordre du jour

I. **Bilan de mise en œuvre du SAGE**

II. **Révision du SAGE**

- ***Délibération***

III. **Actualités diverses et prochaines réunions**

Ordre du jour

I. Bilan de mise en œuvre du SAGE

A. Contexte

B. Bilan d'activité de la CLE et bilan financier

C. Etat des masses d'eau 2025

D. Bilan des objectifs quantifiés du SAGE

E. Bilan de mise en œuvre des règles et dispositions

Pourquoi faire un bilan de mise en œuvre du SAGE ?

Enjeu règlementaire :

Article R212-44-1 du code de l'environnement : « *La commission locale de l'eau délibère tous les six ans à compter de la date d'approbation du schéma ou de sa dernière révision sur l'opportunité de procéder à une révision totale du schéma.* »

Prise de recul sur les 6 ans écoulés :

Quelles actions ont été menées ? Quelle qualité des masses d'eaux aujourd'hui ? Quelle évolution ?

Le rapport complet

Un **rapport** réalisé sur la base de **collecte de données et d'échanges** avec l'ensemble des acteurs du territoire, organisé de telle sorte :

- Bilan d'**activité de la CLE**
- Bilan **financier** sur la base des subventions de l'AESN
- **Etat des masses d'eaux en 2025**
- Bilan des **objectifs quantifiés**
- Bilan de mise en œuvre des **règles** et des **dispositions**
- **Compatibilité** avec le **SDAGE 2022-2027**

Ordre du jour

I. Bilan de mise en œuvre du SAGE

A. Contexte

B. Bilan d’activité de la CLE et bilan financier

C. Etat des masses d’eau 2025

D. Bilan des objectifs quantifiés du SAGE

E. Bilan de mise en œuvre des règles et dispositions

Bilan d'activité de la CLE

11 réunions :

5 réunions de CLE

5 réunions de bureau

1 réunion de groupe de travail

8 avis rendus :

3 autorisations environnementales

2 porter à connaissance

3 documents d'urbanisme

Bilan financier

Montants engagés pour des projets ayant bénéficié de subventions de l'AESN sur le bassin versant de la Vire entre 2019 et 2025

(arrêté en juin)

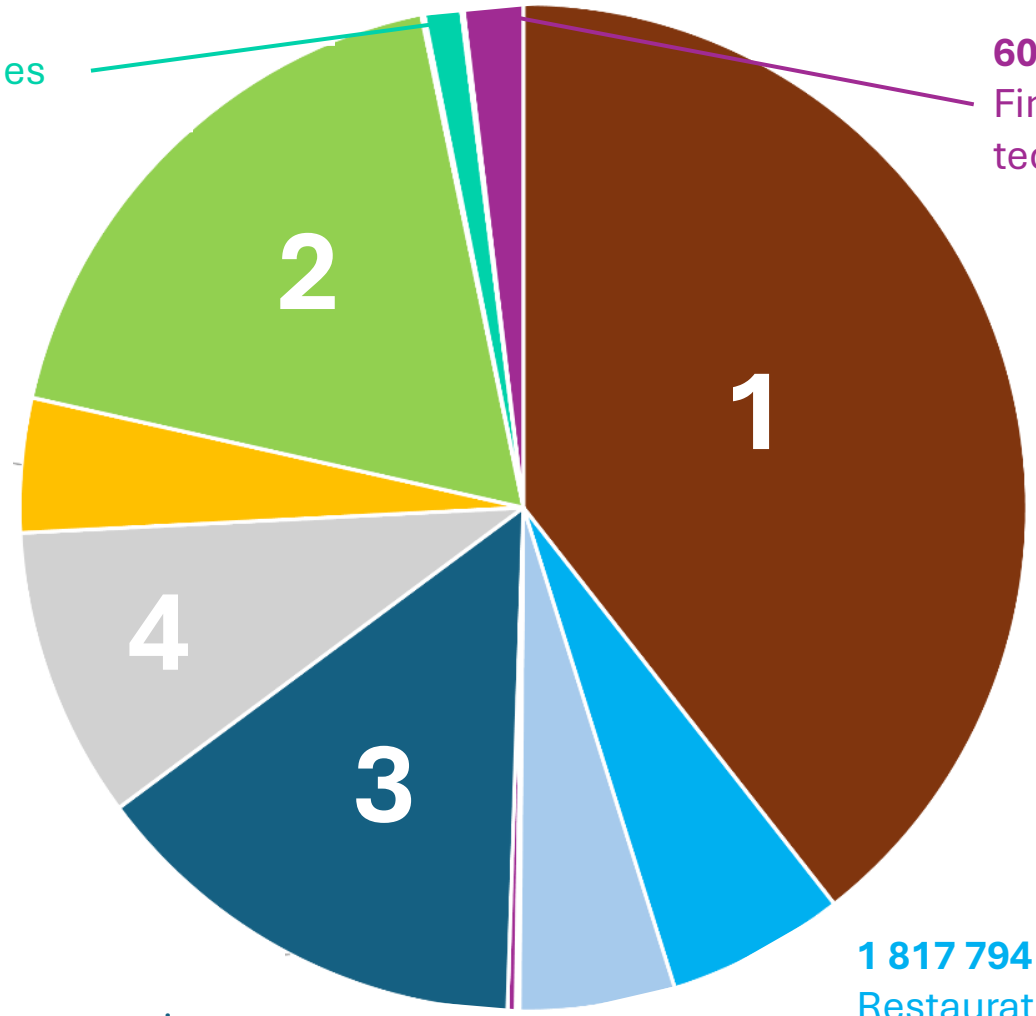

371 277 €
Préservation des zones humides

603 156 €
Financement de postes (animateur·ices, technicien·nes…)

5 786 155 €
Protection de la ressource en eau potable

12 503 477 €
Assainissement eaux usées domestiques et industrielles

1 366 017 €
Pratiques agricoles

2 968 528 €
Restauration de la continuité écologique

4 548 219 €
Optimisation de la ressource existante

1 817 794 €
Restauration de cours d'eau et des annexes hydrauliques

1 582 264 €
Eaux pluviales

Ordre du jour

I. Bilan de mise en œuvre du SAGE

A. Contexte

B. Bilan d'activité de la CLE et bilan financier

C. Etat des masses d'eau 2025

D. Bilan des objectifs quantifiés du SAGE

E. Bilan de mise en œuvre des règles et dispositions

Méthode

Evaluation de l'état des masses d'eau de surface

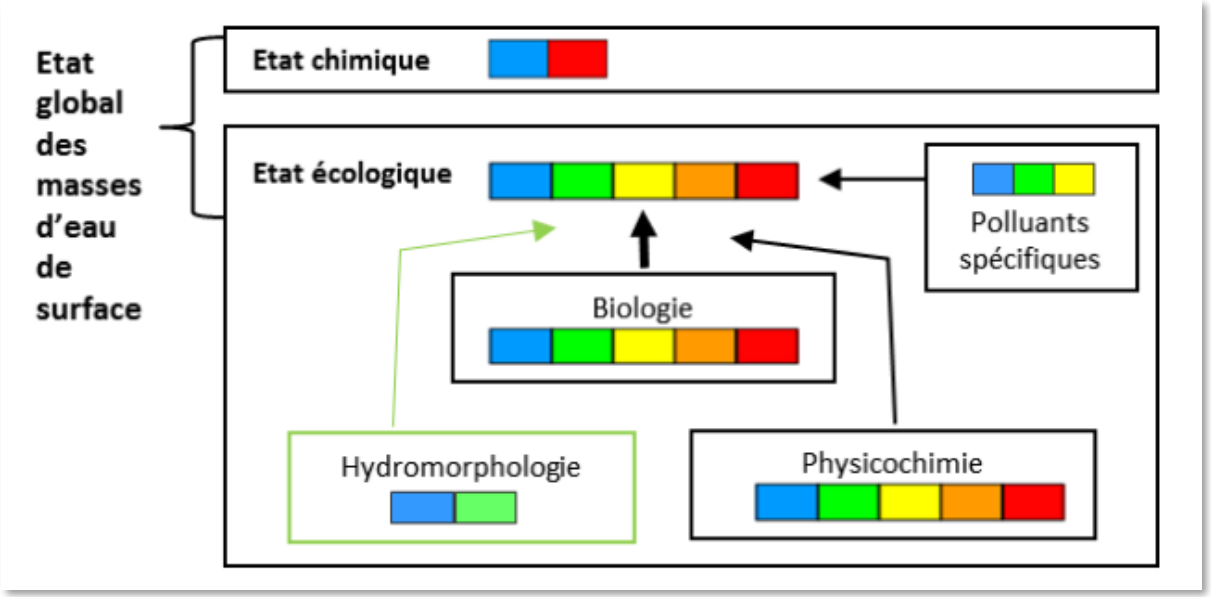

Chronique des données :

- Données écologiques → 2021-2023
- Données chimiques → 2023 ou campagne la plus récente

Biais méthodologique :

- Difficile de comparer les états des lieux de différentes années entre eux car la finesse d'analyse a évolué, notamment sur les micropolluants
- Très faible inertie des micropolluants → la date du prélèvement peut avoir un impact sur le résultat
- Position de la station de mesure dans le cours d'eau → préférentiellement à l'aval mais ce n'est pas toujours possible

Les paramètres biologiques indiquent le mieux l'état des cours d'eau car ce sont des paramètres intégrateurs

33 masses d'eaux cours d'eau

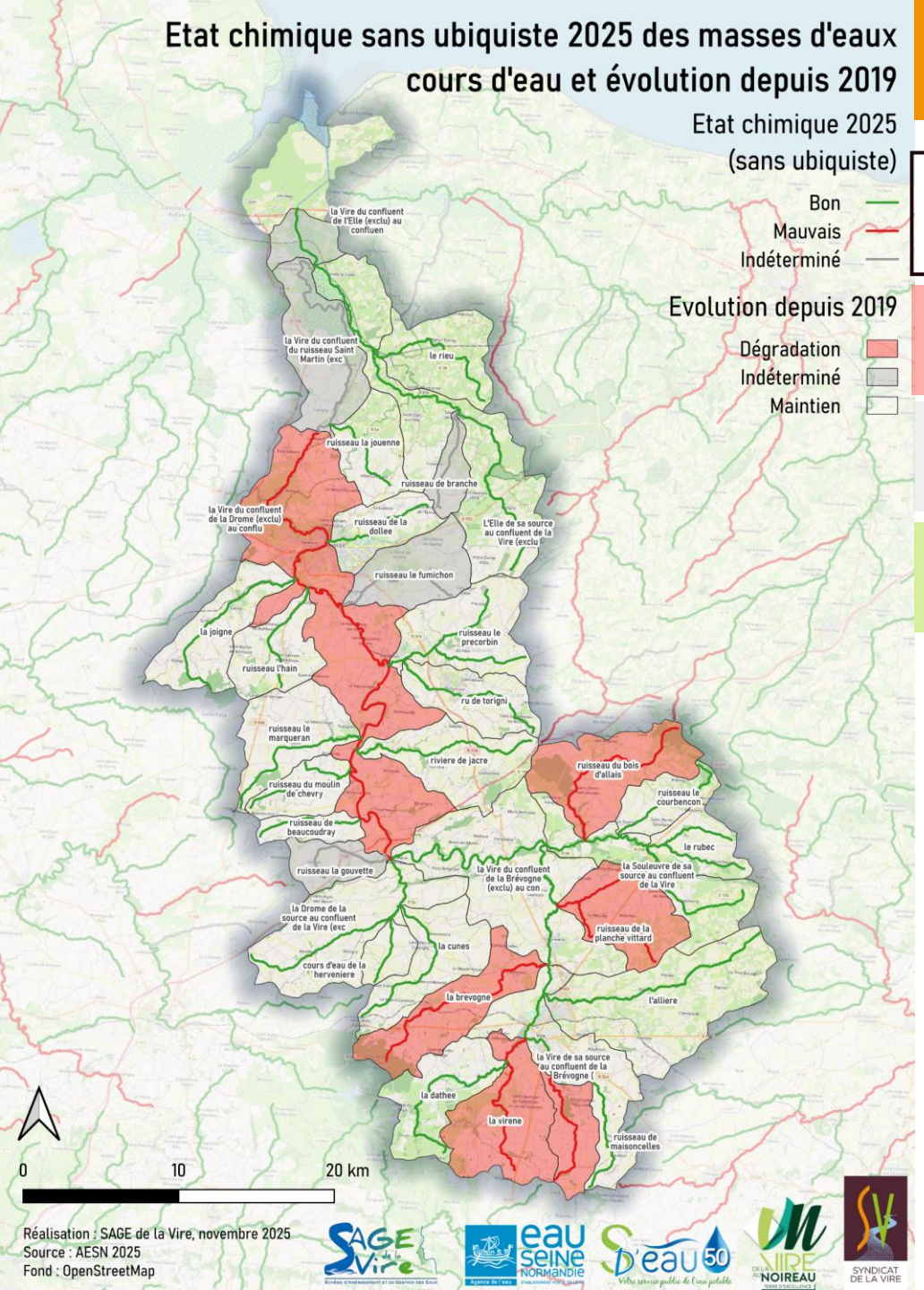

Dégradation de l'état chimique depuis 2019

6 masses d'eau en mauvais état chimique

3 masses d'eau en état chimique indéterminé

24 masses d'eau en bon état chimique

Dégradation de l'état écologique depuis 2019

3 masses d'eau en état écologique médiocre

25 masses d'eau en état écologique moyen

5 masses d'eau en bon état écologique

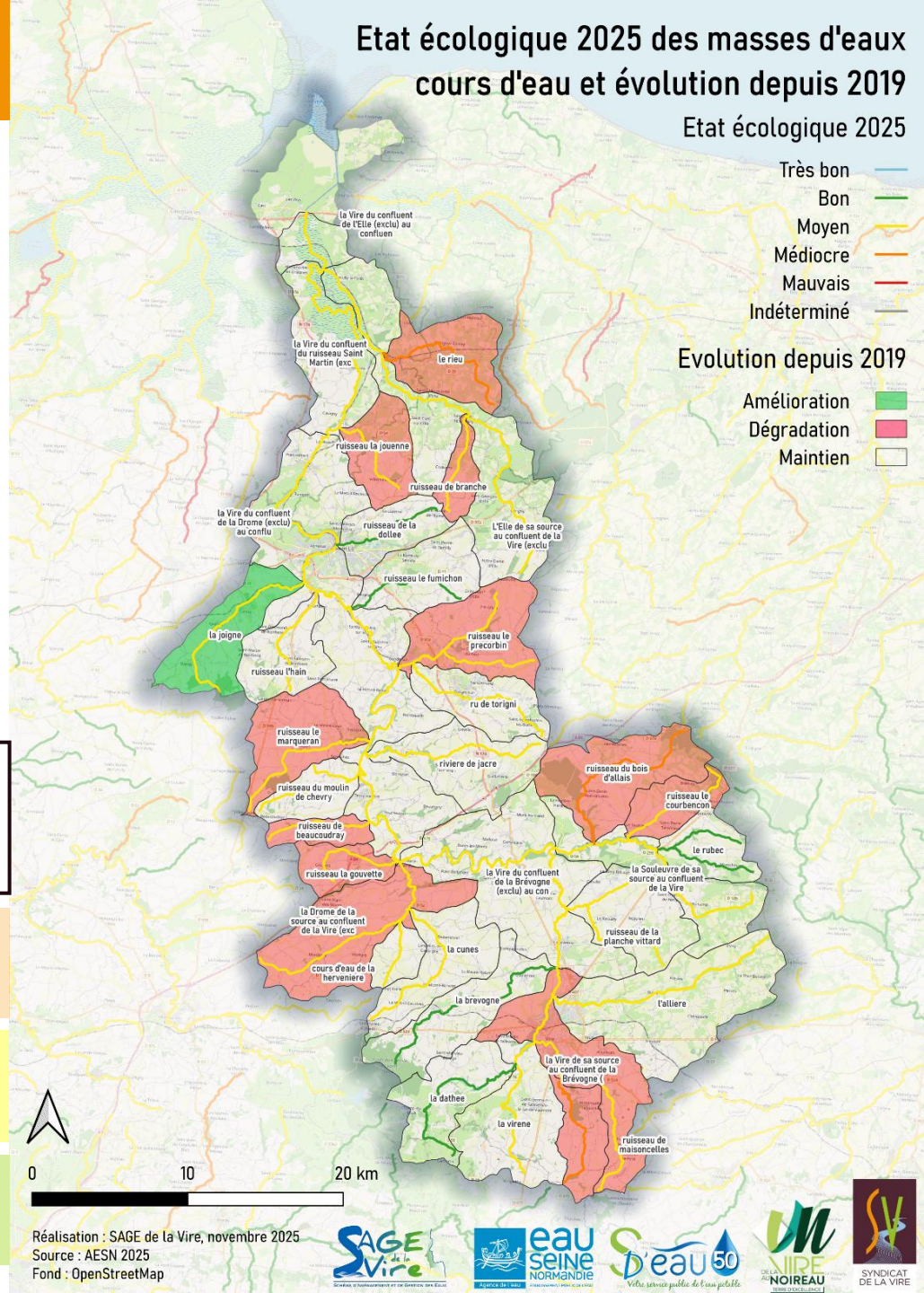

2 masses d'eaux côtière et de transition

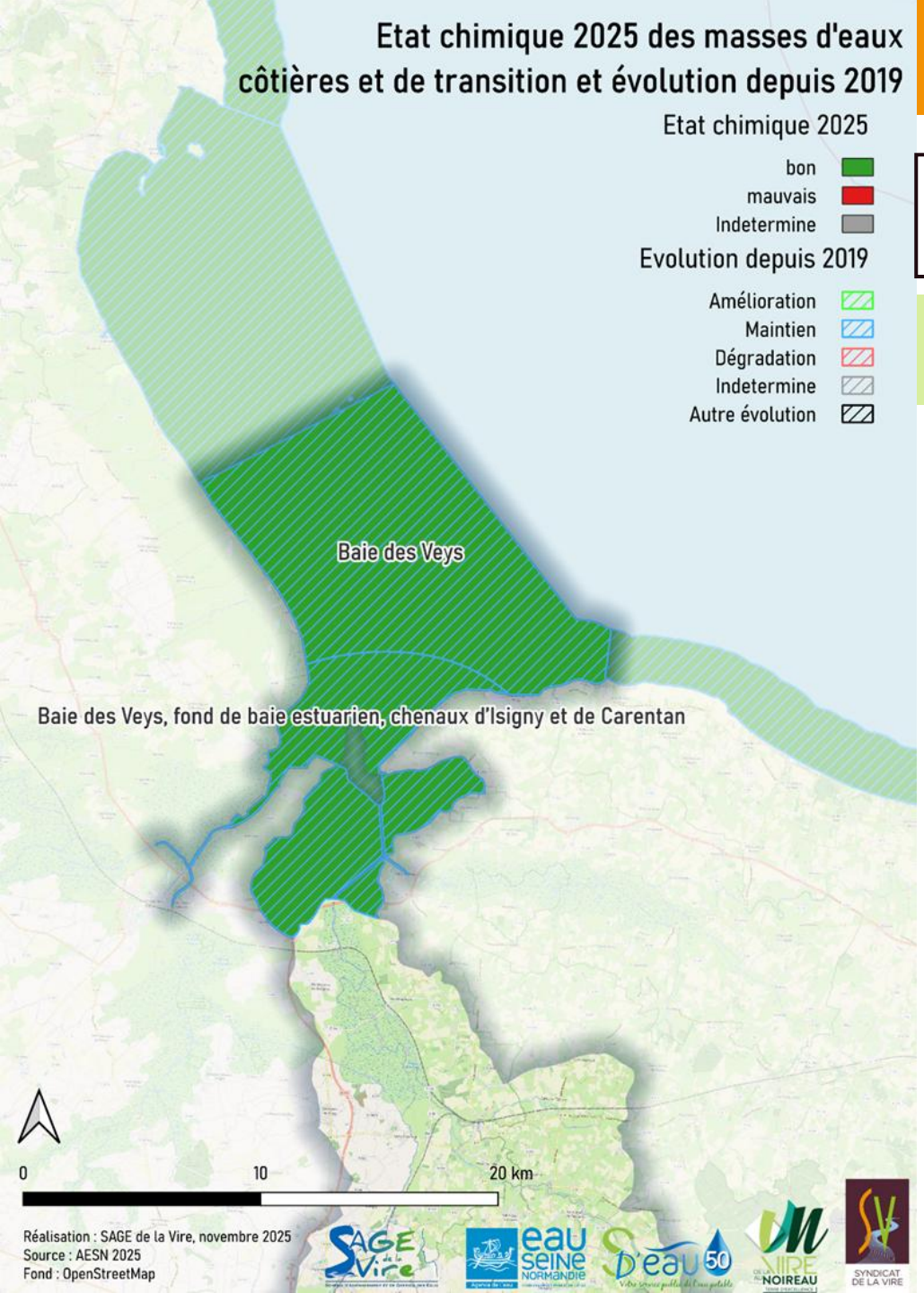

Maintien de l'état chimique depuis 2019

2 masses d'eau en bon état chimique

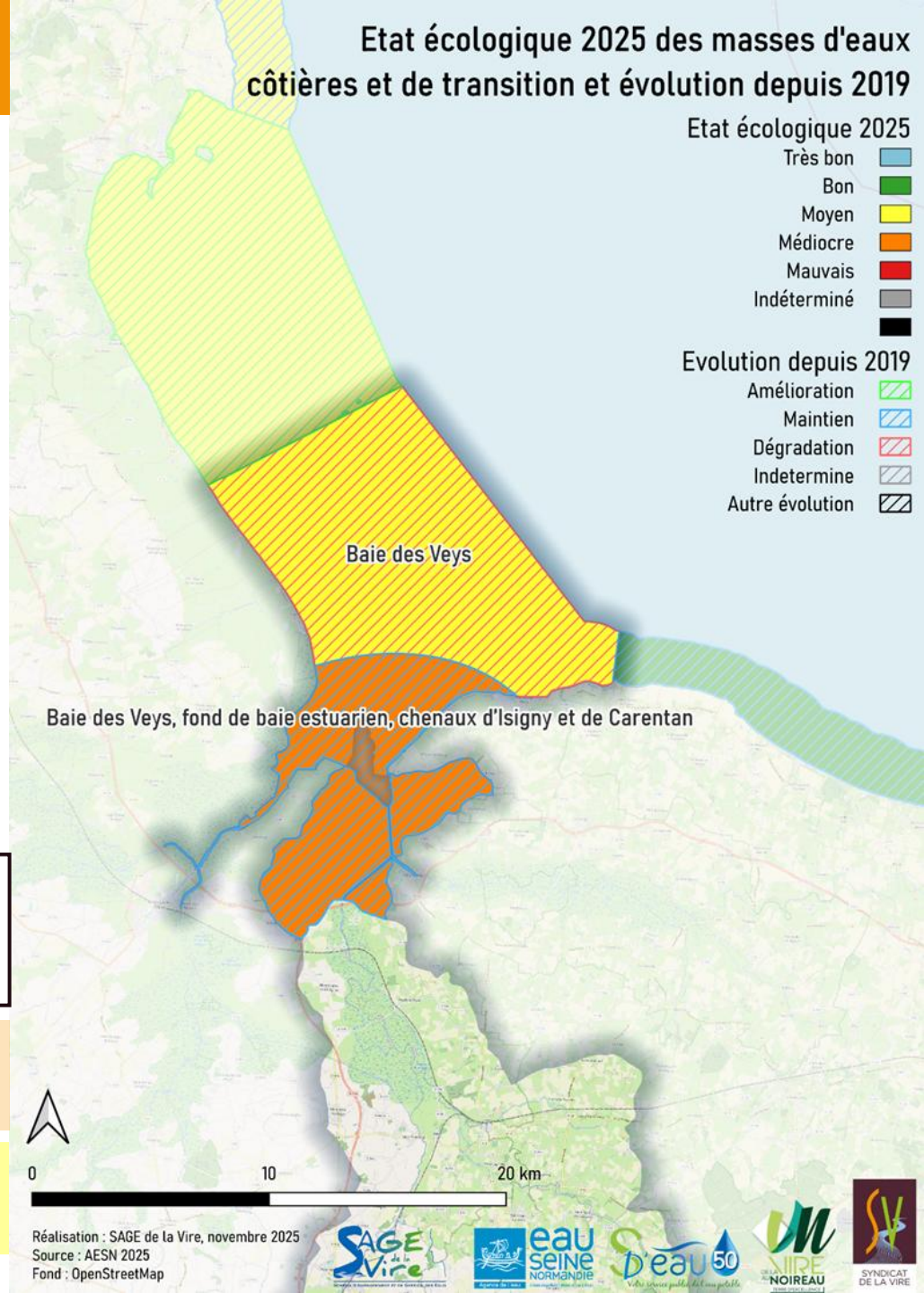

Dégradation de l'état écologique depuis 2019

1 masse d'eau en état écologique médiocre

1 masse d'eau en état écologique moyen

3 masses d'eaux souterraines

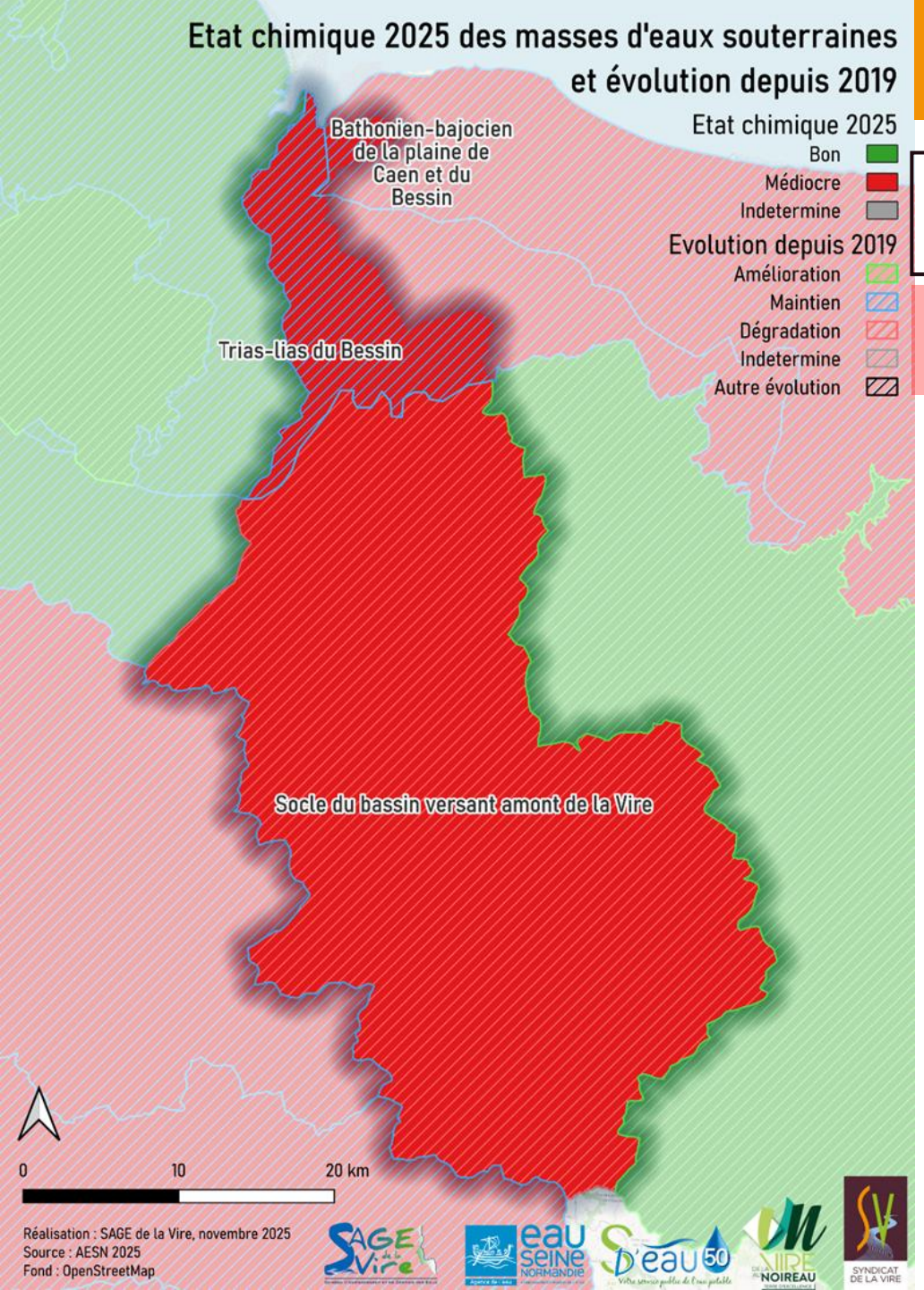

Dégradation de l'état chimique depuis 2019

3 masses d'eau en mauvais état chimique

Maintien de l'état quantitatif depuis 2019

2 masses d'eau en bon état quantitatif

1 masse d'eau en mauvais état quantitatif

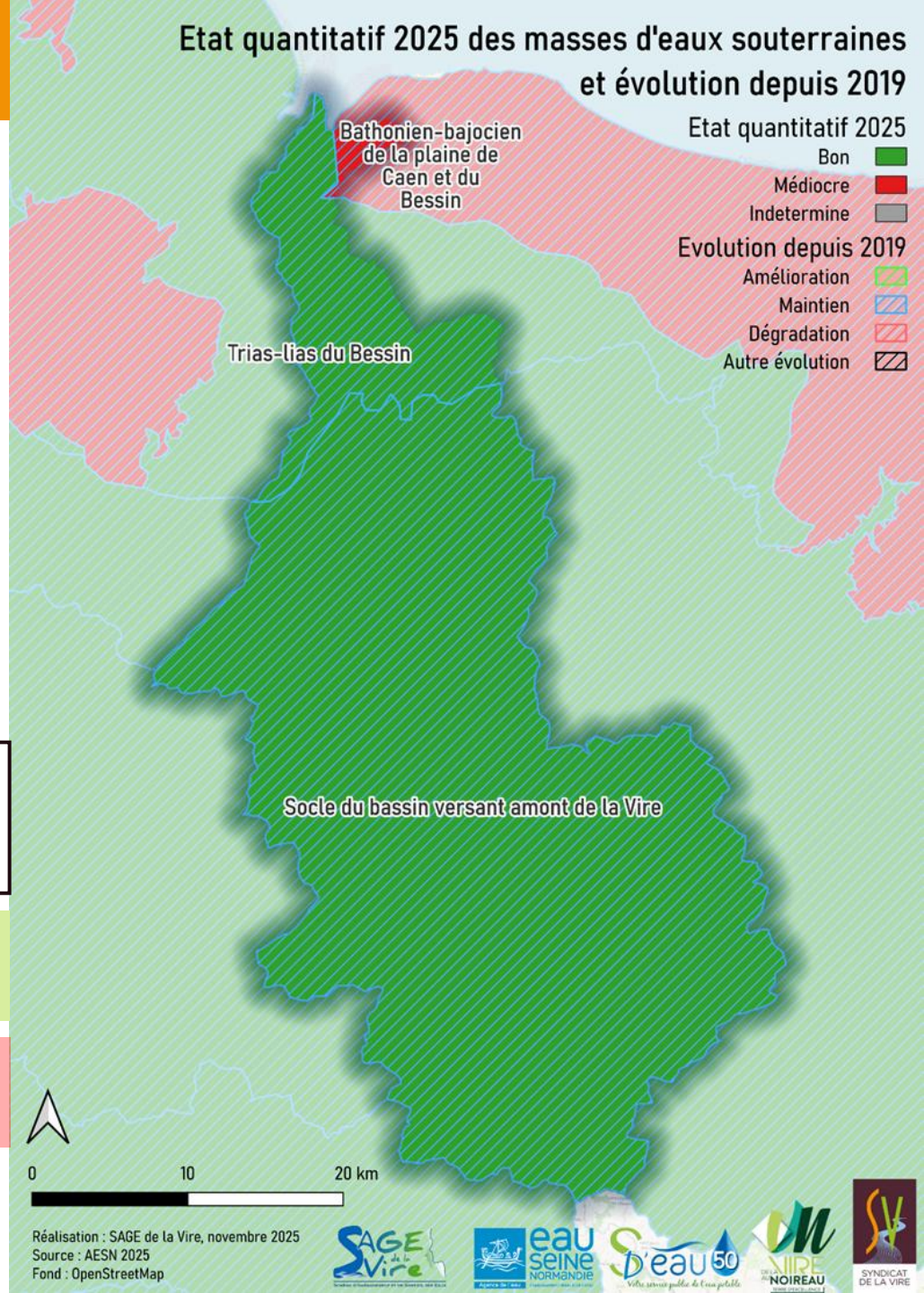

Conclusion

Une dégradation de la qualité écologique des cours d'eau, déclassés par l'IBD et les macropolluants :

- L'AESN mène une étude pour comprendre pourquoi tant de masses d'eaux armoricaines sont **déclassées par l'IBD,** qui est un indicateur national
- Il est possible de conclure à une **augmentation des macropolluants** dans les eaux (phosphore, carbone organique dissous) depuis le dernier état des lieux, les techniques d'analyses étant déjà robustes par le passé

Une dégradation de la qualité chimique des cours d'eau, déclassés par certains phytosanitaires et le fluoranthène :

- Il est **difficile de de comparer les états des lieux entre eux**, car la détection des micropolluants s'étant améliorée ces dernières années → cependant, **l'état des lieux 2025 est plus robuste et décrit bien la situation actuelle**

Masses d'eaux souterraines en mauvais état chimique, avec une tendance à la dégradation

Masses d'eaux côtières et de transition en état écologique médiocre et moyen, avec une tendance à la dégradation

Ordre du jour

I. Bilan de mise en œuvre du SAGE

A. Contexte

B. Bilan d'activité de la CLE et bilan financier

C. Etat des masses d'eau 2025

D. Bilan des objectifs quantifiés du SAGE

E. Bilan de mise en œuvre des règles et dispositions

Bilan des objectifs quantifiés - Nitrates

OBJECTIF QUANTIFIÉ – NITRATES DANS LES EAUX SUPERFICIELLES	
Objectif global réglementaire de 50 mg/L dans les eaux superficielles avec la mise en place prioritaire d'actions sur : 1. Les **masses d'eau classées en Risque de Non Atteinte de l'Objectif Environnemental (RNAOE)** dans les délais fixés pour ce paramètre 2. Les masses d'eau où on observe un **dépassement du seuil d'alerte de 35 mg/L dans 90% des analyses**, avec une tendance à la dégradation	**NON ATTEINT**

Nombre d'analyses dépassant les seuils en nitrates sur la période 2014-2024

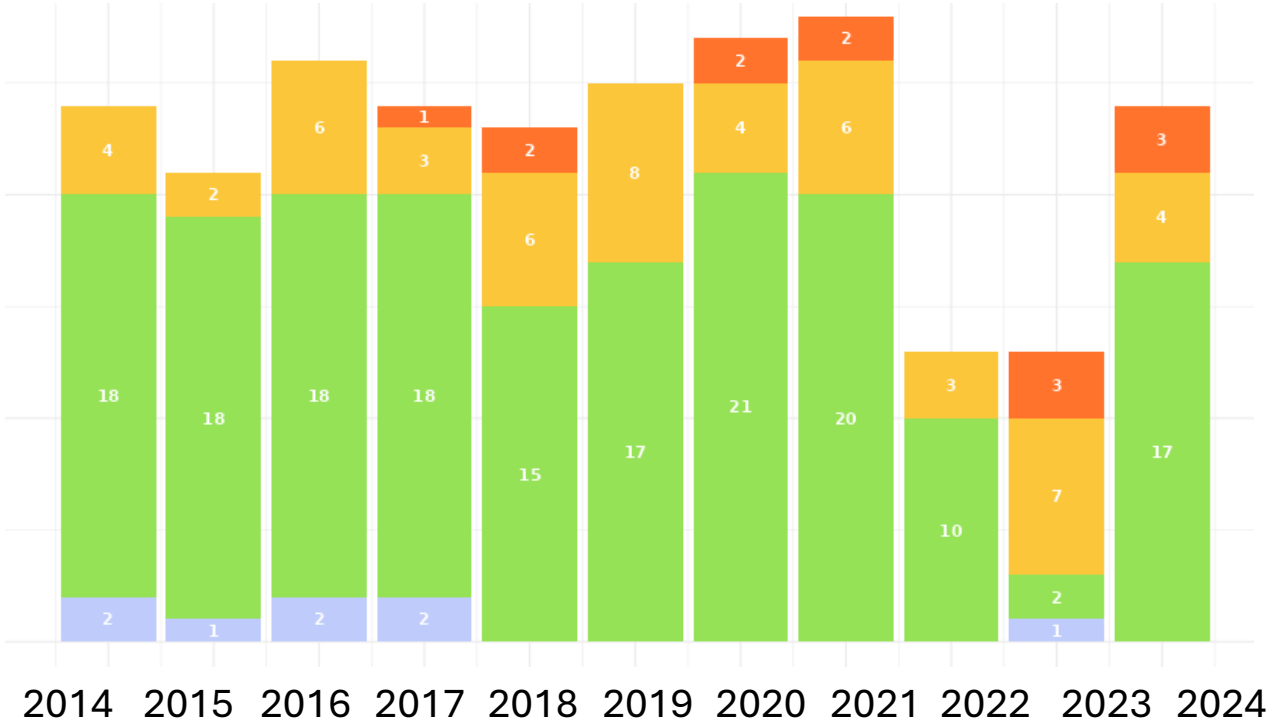

2014-2018 : **2,57%** des analyses > 50 mg/L
2019-2024 : **8,35%** des analyses > 50 mg/L

Bilan des objectifs quantifiés - Phosphore

OBJECTIF QUANTIFIÉ – PHOSPHORE DANS LES EAUX SUPERFICIELLES	
Objectif global réglementaire de 0,2 mg/L dans les eaux superficielles avec la mise en place prioritaire d'actions sur : • Les **masses d'eau classées en Risque de Non-Atteinte de l'Objectif Environnemental (RNAOE)** dans les délais fixés pour ce paramètre	**NON ATTEINT**

Nombre d'analyses dépassant les seuils en phosphore sur la période 2014-2024

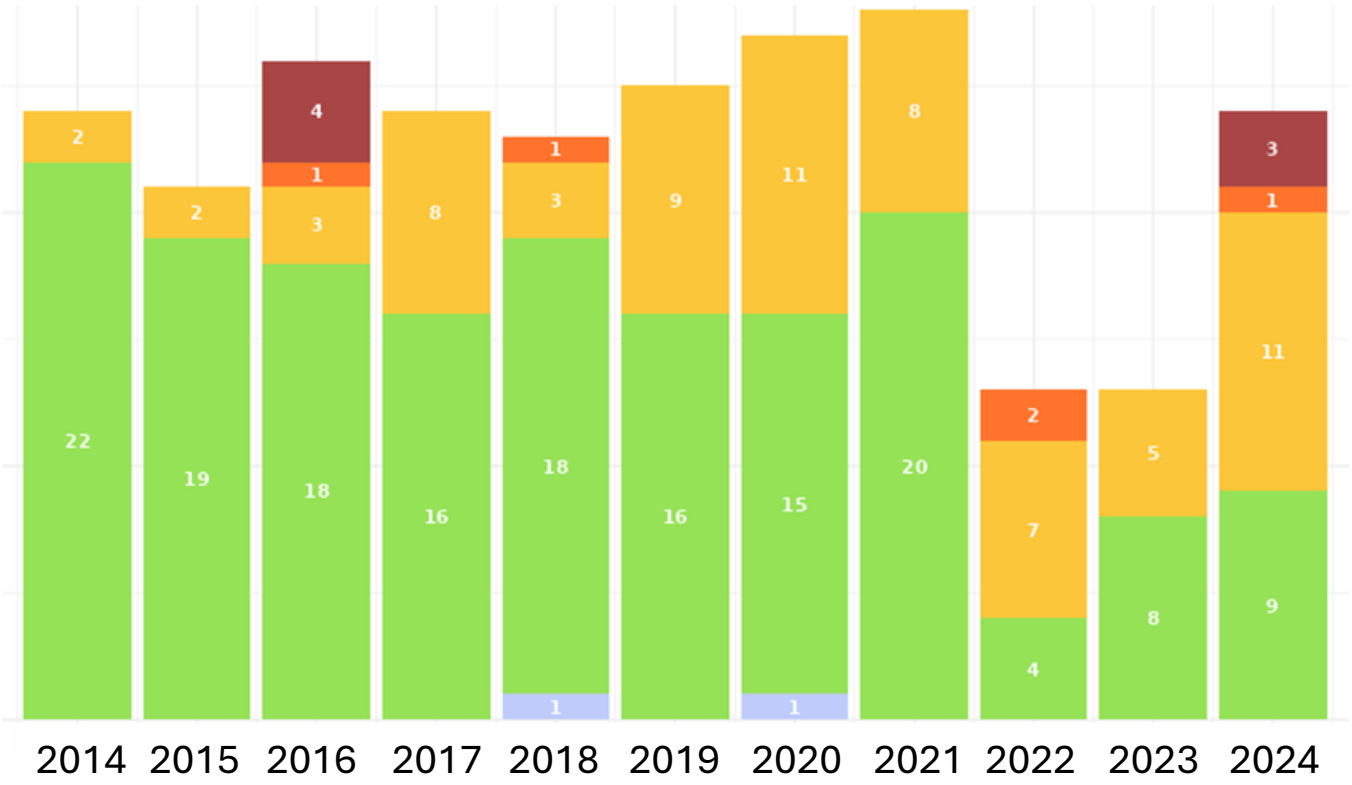

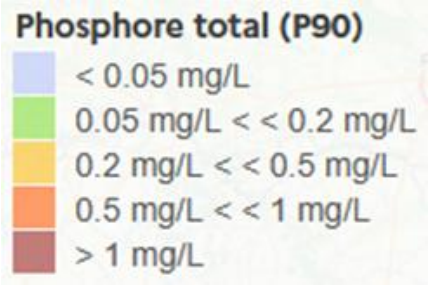

2014-2018 : **21%** des analyses > 0,2 mg/L
2019-2024 : **47,4%** des analyses > 0,2 mg/L

Bilan des objectifs quantifiés - Pesticides

OBJECTIF QUANTIFIÉ – PESTICIDES DANS LES EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES	
Objectif de l'atteinte des seuils de qualité requis pour les eaux potables, équivalant à ceux des eaux souterraines : - **soit 0,1 µg/L par substance** et - **0,5 µg/l pour la somme des substances.**	NON ATTEINT

Analyses par substance

Masses d'eaux de surface

x2

2014-2018 : **0,18%** des analyses > 0,1 µg/L
2019-2024 : **0,33%** des analyses > 0,1 µg/L

Masses d'eaux souterraines

x7

2014-2018 : **0,05%** des analyses > 0,1 µg/L
2019-2024 : **0,35%** des analyses > 0,1 µg/L

Analyses par somme des substances

Masses d'eaux de surface

x1,5

2014-2018 : **32%** des analyses > 0,5 µg/L
2019-2024 : **55%** des analyses > 0,5 µg/L

Masses d'eaux souterraines

x2

2014-2018 : **1,1%** des analyses > 0,1 µg/L
2019-2024 : **2,6%** des analyses > 0,1 µg/L

Si l'on regarde uniquement les métabolites pertinents pour les eaux destinées à la consommation humaine de l'ANSES, ces chiffres sont beaucoup moins alarmants

Bilan des objectifs quantifiés - Bactériologie

OBJECTIF QUANTIFIÉ – BACTÉRIOLOGIE DANS LES EAUX LITTORALES	
Atteindre **un classement « B+ »** équivalent à : 90 % des résultats inférieurs à 2 000 E. Coli/100g de CLI (Chair et Liquide Intervalvaire de coquillages), et 100 % des résultats inférieurs à 4 600 E. Coli/100g de CLI.	**NON ATTEINT**

Classements sanitaires – Groupe 3 (huîtres et moules)

Nom de zone	n° de zone	Date du dernier arrêté	Classement en cours	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Grandcamp-Maisy Est	14-160	31 octobre 2025	**B**	B	A	A	A	A	A	A	B
Grandcamp-Maisy Ouest et Géfosse Fontenay	14-161	31 octobre 2025	**B**	B	B	B	B	B	B	B	B
Beauguillot	50-03	5 novembre 2024	**B**	B	B	B	B	B	B	B	B

Classements sanitaires – Groupe 2 (coques)

Nom de zone	n° de zone	Date du dernier arrêté	Classement en cours	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Grandcamp-Maisy Ouest et Géfosse Fontenay	14-161	31 octobre 2025	**C**	C	B	C	C	C	C	C	C
Géfosse-Fontenay Nord	14-169	31 octobre 2025	**C**	nouvelle zone							C
Géfosse-Fontenay Sud	14.170	31 octobre 2025	**C**	B	C	C	C	C	C	C	C
Brévands	50-01	5 novembre 2024	**B**	C	C	B	B	C	B	B	B
Le Grand Vey	50-02	5 novembre 2024	**EO**	B	B	B	B	EO	EO	EO	EO
Beauguillot	50-03	5 novembre 2024	**N**	B	B	B	B	B	N	N	N

Bilan des objectifs quantifiés - Bactériologie

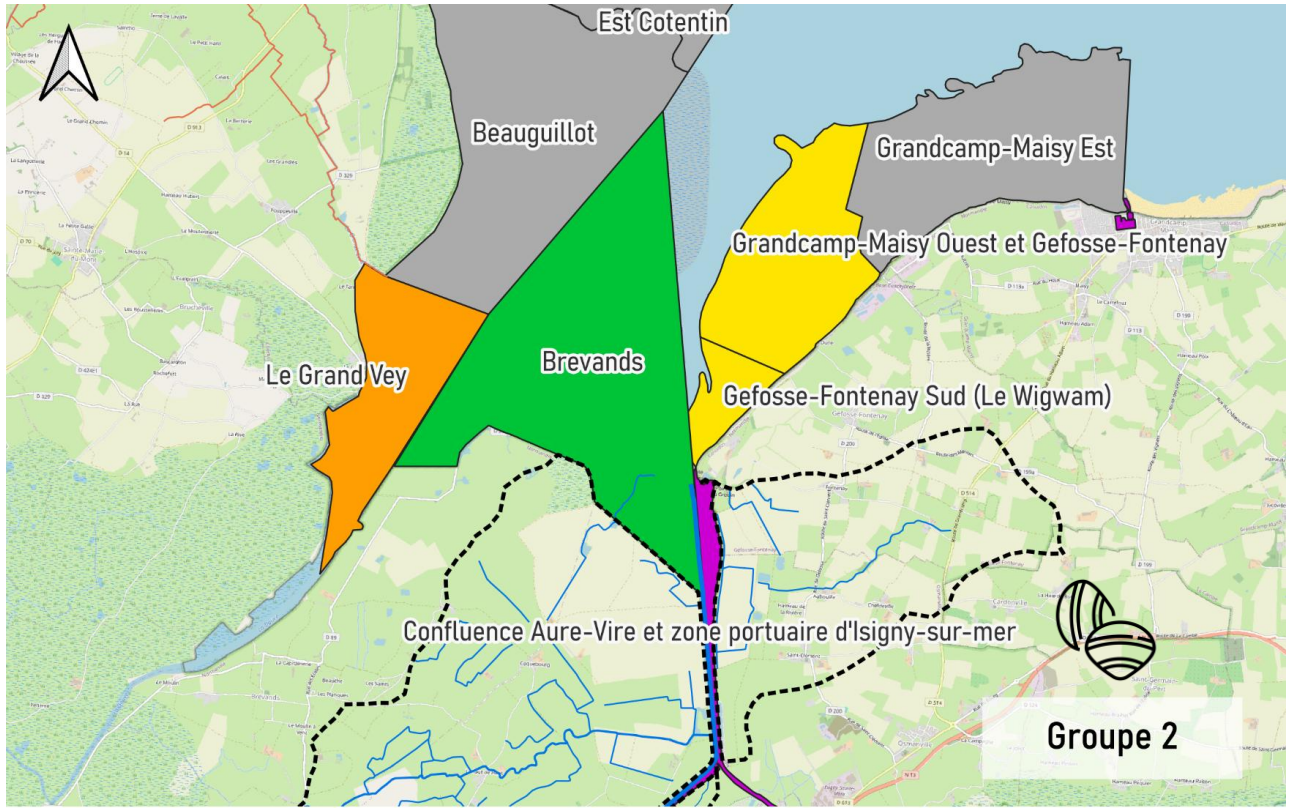

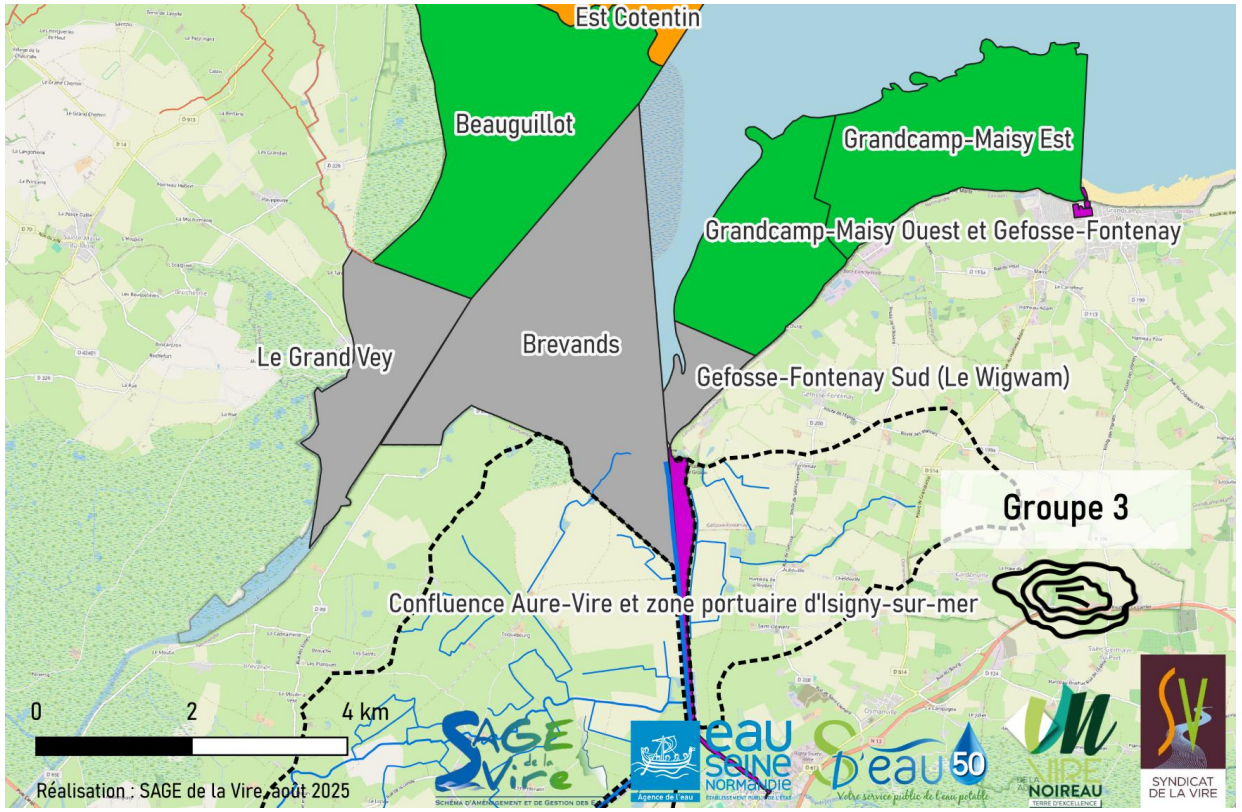

Classements sanitaires des zones de production et de reparcage de coquillages (au 5/11/2024 pour la Manche,et au 31/10/2025 pour le Calvados)

A	B	C	EO	I	N
Coquillages récoltés et mis directement sur le marché	Coquillages récoltés et traités (purification ou reparcage) avant mise sur le marché	Coquillages récoltés et traités (traitement thermique ou reparcage longue durée) avant mise sur le marché	Récolte et commercialisation soumises à autorisation préalable	Zone polluée	Absence de classement sanitaire

Bilan des objectifs quantifiés – Taux d'étagement

OBJECTIF QUANTIFIÉ – TAUX D'ÉTAGEMENT DE CERTAINES MASSES D'EAUX		
Vire moyenne (HR317)	**Tendre vers un taux d'étagement global de 30% :** • Première série de travaux portant sur la suppression des seuils du Maupas, des Rondelles, de la Roque, du Moulin Hébert et de Fourneaux • La réalisation d'études de projets complémentaires portant sur les seuils des Claies-de-Vire, Saint-Lô, La Chapelle-sur-Vire et Fervaches	**ATTEINT** **28%**
Gorges de la Vire (HR314)	**Tendre vers un taux d'étagement de 21%** avec la suppression des seuils ruinés, l'abaissement de certains autres seuils avec des difficultés particulières	**NON ATTEINT** **30%**
Vire amont (HR313)	L'hydromorphologie ne constitue pas un enjeu sur cette masse d'eau, car le taux d'étagement, évalué à 11 %, est inférieur à 30%.	
Affluents de la Vire	Un diagnostic sera actualisé ou réalisé sur l'ensemble des autres masses d'eau pour identifier les mesures à mettre en œuvre afin de tendre vers une réduction du taux d'étagement.	**PARTIELLEMENT ATTEINT**

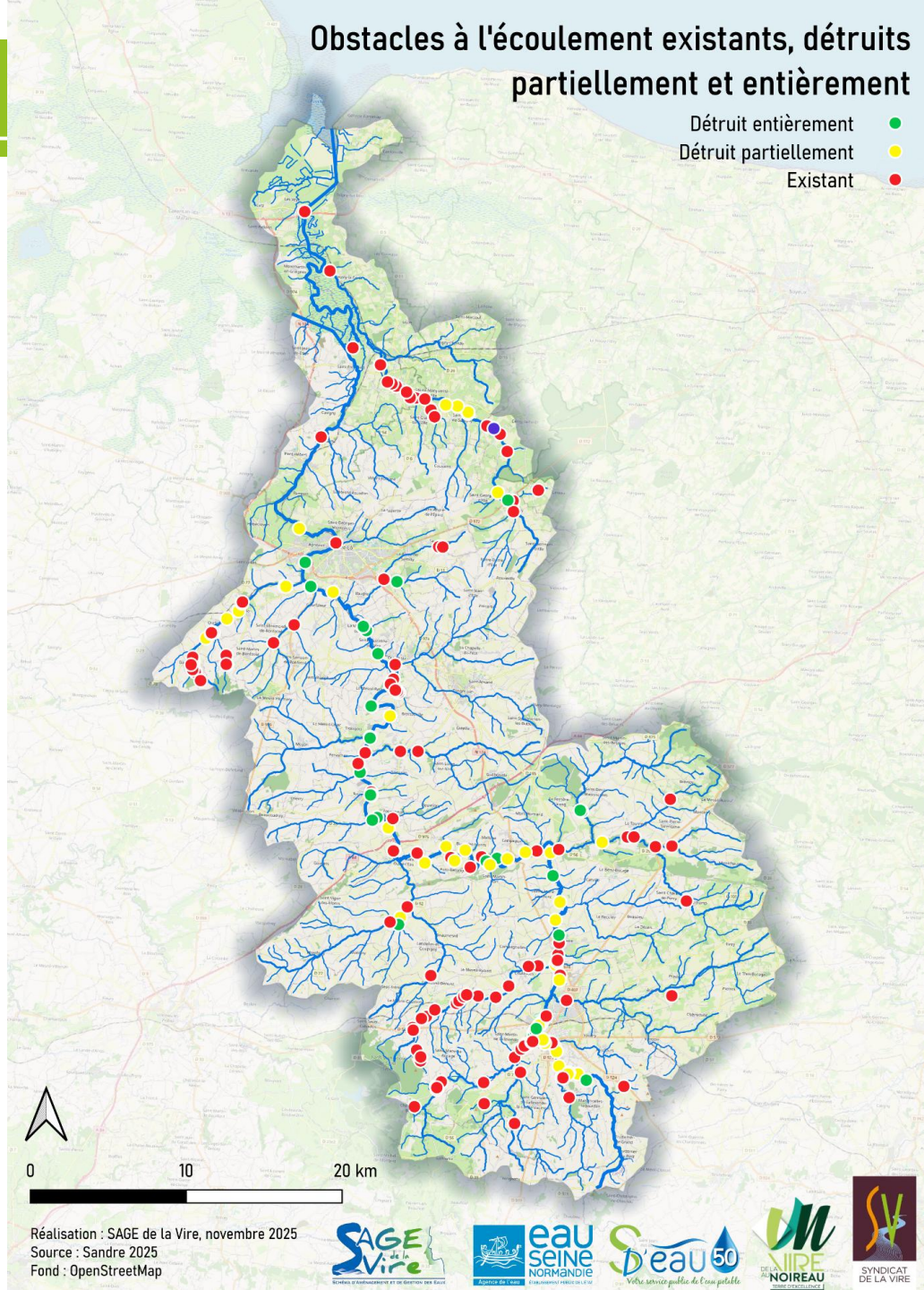

Ordre du jour

I. Bilan de mise en œuvre du SAGE

A. Contexte

B. Bilan d'activité de la CLE et bilan financier

C. Etat des masses d'eau 2025

D. Bilan des objectifs quantifiés du SAGE

E. Bilan de mise en œuvre des règles et dispositions

Bilan de mise en œuvre des règles

1) Encadrer la réalisation de nouveaux ouvrages dans le lit majeur des cours d'eau

2) Interdire la destruction de zones humides

→ Prise en compte dans les PLUi avec la réalisation d'inventaires sur les zones AU qui recoupent les zones humides cartographiées par la DREAL

3) Encadrer la création ou l'extension de plans d'eau

Peu d'information sur la prise en compte de ces règles

Manque d'interaction avec les services instructeurs des dossiers loi sur l'eau et ICPE sur la prise en compte des règles du SAGE et des avis rendus par la CLE dans le traitement des dossiers

Un travail commun DREAL, DDTM et SAGEs devrait se lancer dans les années à venir sur ce sujet

Bilan de mise en œuvre des dispositions

Synthèse de l'état d'avancement des 68 dispositions du PAGD

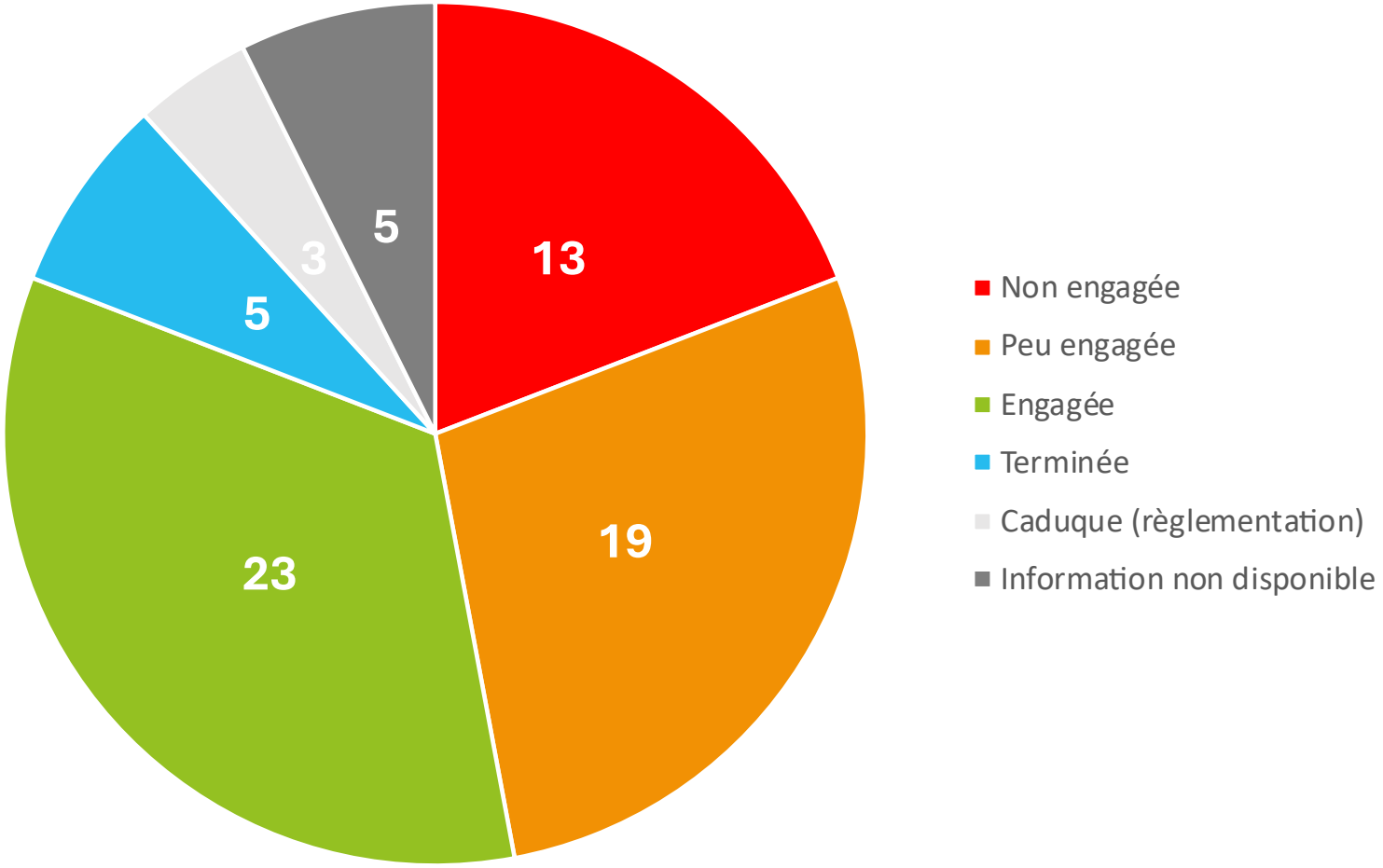

Bilan de mise en œuvre des dispositions – Animer et gouverner le SAGE

Animer et gouverner le SAGE

1. Etendre le suivi des paramètres physico-chimiques
2. Mettre en place un observatoire du SAGE et informer les acteurs
3. Sensibiliser et former les acteurs
4. Assurer le portage du SAGE en phase de mise en œuvre
5. Poursuivre la coordination des SAGE à l'échelle de la baie des Veys

Ce qui a avancé

- **Mutualisation des SAGEs à l'échelle de la Manche** → portage et coordination forte entre les animateur·ices
- **Mise en place d'un COPIL interdépartemental de la Baie des Veys** → réunion annuelle avec présentation des actions réalisées

A renforcer

- **Absence de stratégie de communication structurée et commune autour du SAGE** → actions dispersées entre les acteurs

Ce qui est prioritaire pour la suite

- **Structurer une stratégie de communication** (pluriannuelle ?) du SAGE, en lien avec les autres SAGEs de la Manche

Bilan de mise en œuvre des dispositions – Animer et gouverner le SAGE

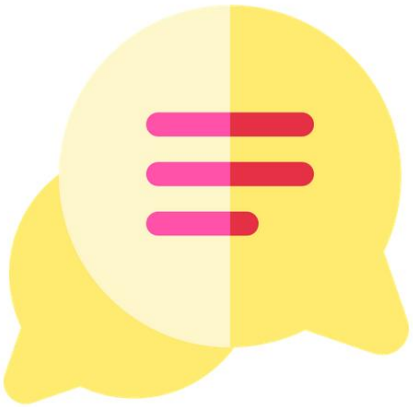

La parole est à vous !

Pensez-vous que la communication autour du SAGE a été suffisante ?

Lisiez-vous les lettres d'information du SAGE ?

De quoi aimeriez-vous être informé au long de la vie du SAGE ?

Bilan de mise en œuvre des dispositions – Améliorer la qualité des eaux (assainissement)

Améliorer la qualité des eaux – volet assainissement

- **9** Améliorer la gestion et le traitement des eaux pluviales en mettant en œuvre des techniques alternatives
- **10** Réaliser des schémas directeurs des eaux pluviales
- **11** Former/informer les maîtres d'ouvrage sur les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales
- **12** Diagnostiquer les ouvrages de collecte, transport et traitement, et élaborer des schémas directeurs d'assainissement des eaux usées
- **13** Réaliser un diagnostic pour améliorer le traitement du phosphore dans les stations d'épuration
- **14** Réaliser des opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif non conformes
- **15** Favoriser les dispositifs d'assainissement non collectif dont la dispersion est assurée par infiltration dans le sol
- **16** Mettre en œuvre un programme de réduction des pollutions microbiologiques

Ce qui a avancé

- **Montée en puissance de la gestion des eaux pluviales** → acteurs sensibilisés et généralisation de la gestion à la parcelle
- **Diagnostics et schémas directeurs d'assainissement des eaux usées bien engagés** sur la majeure partie du bassin

A renforcer

- **Manque de leviers pour pousser à la réhabilitation des ANC non conformes** → coût élevé, pénalités pas assez incitatives, pouvoir de police du maire peu exercé

Ce qui est prioritaire pour la suite

- **Accélérer les réhabilitations d'ANC ciblées** → renforcer l'incitation, le suivi et le soutien d'opérations groupées
- **Identifier si les pollutions microbiologiques et phosphore sont toujours de gros enjeux** et si oui, mettre en place un pilotage clair des actions

Avez-vous constaté des améliorations ou des difficultés sur le volet assainissement ces dernières années ?

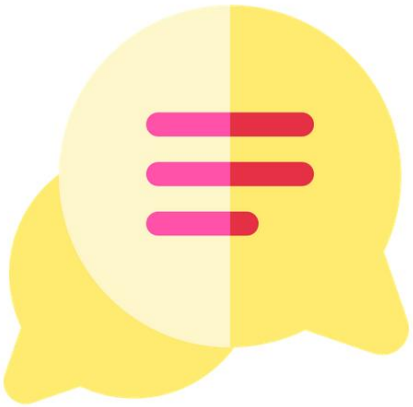

Y-a-t-il des sujets ou enjeux récurrents liés à l'assainissement ?

La parole est à vous !

Les actions engagées par les collectivités vous semblent-elles suffisamment visibles ou lisibles ?

Bilan de mise en œuvre des dispositions – Améliorer la qualité des eaux (agriculture)

Améliorer la qualité des eaux – volet agricole

- **17** Promouvoir et mettre en œuvre des méthodes alternatives à l'usage des produits phytosanitaires
- **18** Animer des groupes d'agriculteurs sur l'évolution des pratiques de fertilisation à l'échelle de petits bassins versants
- **19** Diagnostiquer les risques de transfert de germes pathogènes liés au bétail
- **20** Diagnostiquer les fuites au niveau des sièges d'exploitation
- **21** Mener une réflexion stratégique sur l'agriculture locale pour favoriser des systèmes compatibles avec la qualité de l'eau et des milieux
- **22** Encourager la mise en place de bandes enherbées
- **23** Promouvoir l'agriculture économe en intrants sur les bassins d'alimentation des captages

Ce qui a avancé

- **Mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** par différentes structures sur le bassin
- **Mise en place d'actions pour limiter le risque de pollution microbiologique** lié au bétail dans les PPRE
- **Lancement de démarches d'Aires d'Alimentation de Captage (AAC)** au niveau des prises d'eau

A renforcer

- **Difficulté de la généralisation des bonnes pratiques,** basées sur le volontariat et peu rémunératrices
- **Difficultés des collectivités à intervenir sur le volet agricole**, qui n'est pas une compétence fléchée

Ce qui est prioritaire pour la suite

- **Généraliser la mise en place de MAEC et de Paiements pour Services Environnementaux (PSE)**
- **Engager une réflexion globale sur l'alimentation à travers les PAT** afin de créer des débouchés rémunérateurs

Bilan de mise en œuvre des dispositions – Améliorer la qualité des eaux (agriculture)

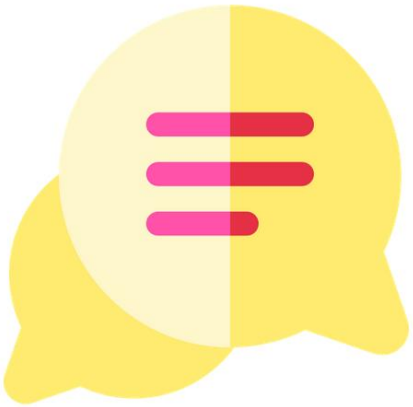

La parole est à vous !

Quelles évolutions avez-vous perçues dans les pratiques agricoles autour de chez vous ?

Les agriculteurs de votre territoire vous semblent-ils mobilisés sur la préservation de la ressource en eau ?

Bilan de mise en œuvre des dispositions – Conforter la ressource sur les aspects quantitatifs

Conforter la ressource sur les aspects quantitatifs

24 Améliorer la connaissance des forages existants et besoins à venir

25 Améliorer la connaissance de l'impact des mares de gabions

26 Détecter et réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable

27 Inciter les usagers à réduire la consommation d'eau potable

28 Evaluer, modifier, si besoin, le règlement d'eau sur la retenue de la Dathée

Ce qui a avancé

- **Lancement d'une étude volumes prélevables** → établissement d'un bilan besoin-ressource pour 2027-2028
- **Réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable** → 108 km de réseau renouvelé et réduction moyenne de 12% de l'indice linéaire de pertes
- **Efforts de sobriété** des industriels et des particuliers (surtout après 2022)

A renforcer

- **Manque de connaissance des forages agricoles et domestiques** → difficulté pour l'EVP et en période de crise si bascule sur le réseau AEP

Ce qui est prioritaire pour la suite

- **Définir des volumes prélevables et les répartir selon les usages (en cours)**
- **Si un déséquilibre quantitatif est observé (cf. EVP), définir un plan d'action**

Bilan de mise en œuvre des dispositions – Conforter la ressource sur les aspects quantitatifs

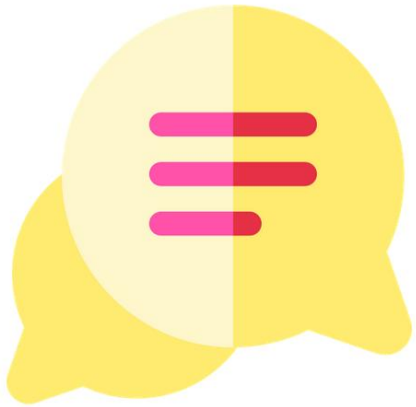

La parole est à vous !

Avez-vous perçu un changement dans la disponibilité en eau ou dans les conflits d'usage ?

Les habitants ou les usagers vous alertent-ils sur ces sujets ?

Bilan de mise en œuvre des dispositions – Réduire les risques liés aux inondations et submersions marines

Réduire les risques liés aux inondations et submersions marines

29 Améliorer la connaissance du rôle des digues des marais de la Vire et de la baie des Veys, et élaborer une stratégie à long terme pour leur gestion

30 Mieux informer le public sur les risques d'inondation

31 Inventorier et protéger les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme

32 Animer une instance de concertation avec les acteurs locaux sur la gestion des zones d'expansion des crues

33 Etudier l'impact de l'amélioration de la continuité écologique sur la dynamique des crues

Ce qui a avancé

- **Entretien du patrimoine existant** → réhabilitation des portes à flot, surveillance accrue des digues

A renforcer

- **Risque inondation peu pris en compte par la population et les collectivités**
- **Pas d'inventaire des Zones d'Expansion des Crues (ZEC)** → peu de prise en compte dans les documents d'urbanisme

Ce qui est prioritaire pour la suite

- **Engager une réflexion multi-acteurs autour de l'avenir des marais de la Basse-Vire** en lien avec l'entretien des digues et des portes à flot
- **Développer une vraie culture du risque inondation**
- **Réaliser l'inventaire des ZEC** pour l'intégrer et les protéger dans les documents d'urbanisme, voire les restaurer

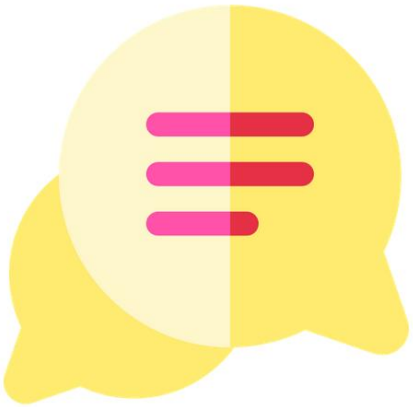

La parole est à vous !

Avez-vous déjà connu des épisodes d'inondation marquants dans vos territoires ?

Les habitants vous sollicite-t-ils sur ces sujets ?

Y a-t-il des secteurs où vous avez constaté une aggravation ou une amélioration ?

Bilan de mise en œuvre des dispositions – Aménager l'espace pour lutter contre les ruissellements et limiter les transferts

Aménager l'espace pour lutter contre les ruissellements et limiter les transferts

34 Protéger le bocage anti-érosif dans les documents d'urbanisme et mettre en place des instances de concertation pour la gestion des haies

35 Elaborer un plan de gestion stratégique du bocage anti-érosif

36 Réaliser des diagnostics à l'échelle de l'exploitation pour améliorer la gestion du bocage anti-érosif

37 Améliorer la gestion du bocage en soutenant la production de bois-énergie

38 Faciliter l'échange parcellaire

39 Sensibiliser collectivement les agriculteurs à l'intérêt du maintien des prairies

40 Réaliser une expérimentation sur la gestion des écoulements entre la parcelle et le fossé

Ce qui a avancé

- **Protection du bocage dans les documents d'urbanisme** → tous les PLU(i) ont protégé des éléments de bocage (selon divers critères et plus ou moins fortement)
- **Restauration bocagère** → plus de 130 km de haies ont été plantées depuis 2019 par divers acteurs

A renforcer

- **Peu d'informations et d'échanges avec le monde agricole** sur leurs pratiques en dehors des périmètres règlementaires des captages
- **Difficultés des collectivités à intervenir sur le volet agricole**, qui n'est pas une compétence fléchée

Ce qui est prioritaire pour la suite

- **Généraliser la mise en place de filières bois-énergie locales** → exemple de Valdallière (14)
- **Engager une réflexion globale sur l'alimentation à travers les PAT** afin de créer des débouchés rémunérateurs

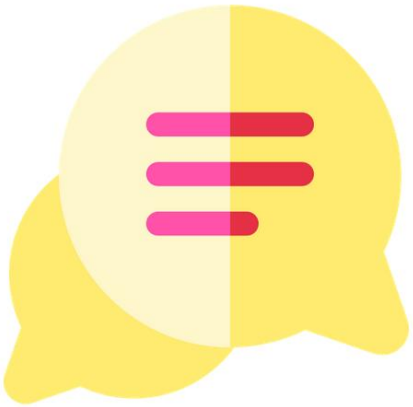

La parole est à vous !

Constatez-vous encore aujourd'hui des coulées de boue ou ruissellements problématiques ?

Les aménagements réalisés vous semblent-ils efficaces ou insuffisants ?

Bilan de mise en œuvre des dispositions – Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques (cours d'eau)

Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques
Cours d'eau

- **41** Améliorer la connaissance des débits biologiques
- **42** Améliorer la continuité écologique sur l'axe Vire et les affluents
- **43** Améliorer la connaissance des têtes de bassin versant
- **44** Promouvoir des techniques alternatives de gestion des têtes de bassin versant
- **45** Mettre en place un suivi de la qualité écologique sur la Vire moyenne
- **46** Améliorer la connaissance écologique des cours d'eau
- **47** Réaliser l'inventaire des cours d'eau des marais de la Basse-Vire
- **48** Etablir un plan de gestion piscicole à l'échelle du bassin versant
- **49** Favoriser l'émergence d'une maîtrise d'ouvrage collective pour la gestion des milieux aquatiques
- **50** Protéger les abords des cours d'eau dans les SCoT
- **51** Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau

Ce qui a avancé

- **Restauration de la continuité écologique** → 11 obstacles à la continuité écologique effacés ou aménagés qui représentait 30 mètres d'étagement
- **Restauration des cours d'eau** → 7 programmes de restauration de cours d'eau avec 253 km linéaire restaurés

A renforcer

- **Manque de connaissance sur l'effet de l'effacement des ouvrages** sur la qualité des masses d'eaux
- **Accès au foncier** pour les projets de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau

Ce qui est prioritaire pour la suite

- **Structurer un programme de suivi écologique** en lien avec les différents travaux réalisés (effacement d'ouvrages, etc.)
- **Développer une stratégie foncière** en lien avec les acteurs compétents (SAFER, département) pour faciliter ces travaux

Point sur la restauration de la continuité écologique

33 Etudier l'impact de l'amélioration de la continuité écologique sur la dynamique des crues

45 Mettre en place un suivi de la qualité écologique sur la Vire moyenne

46 Améliorer la connaissance écologique des cours d'eau

Il existe de nombreuses **chroniques de données** sur la Vire :

- **Indices saumon et anguille** réalisés par les fédérations de pêche 50 et 14
- Les suivis AESN – volet **hydrobiologique**, **hydromorphologique/habitat** – Suivi réalisé après les travaux sur le site de la Chapelle-sur-Vire
- Le suivi faunistique (oiseaux, chiroptère, odonates, etc.), ADN environnemental (poisson, amphibien), physico-chimique de l'eau (MES, température, etc.) **en amont et en aval du seuil de Saint-Lô avant travaux**
- **Suivi des carabiques ripicoles de la Vire** par le GRETIA
- Le suivi réalisé par les **associations naturalistes** (GMN, GON, GRETIA, etc.)
- Observatoire piscicole.

Mais pas de centralisation de toutes ces données au regard des travaux d'effacement réalisés ces dernières années.

Un premier travail de centralisation et de synthèse de ces données pourrait être engagé par le SAGE pour présentation à la prochaine CLE

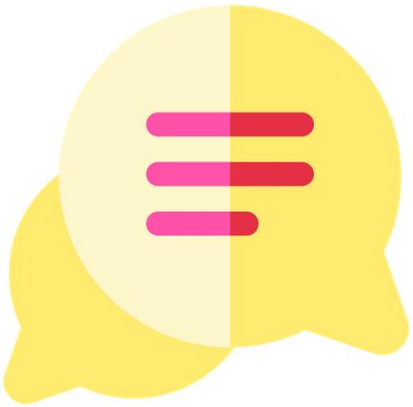

La parole est à vous !

Avez-vous vu des travaux de restauration ou d'effacement d'ouvrages sur votre territoire ?

Les habitants vous font-ils remonter des remarques positives ou négatives à ce sujet ?

Percevez-vous une évolution de l'état des cours d'eau ?

Bilan de mise en œuvre des dispositions – Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques (zones humides)

Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques
Zones humides & plans d'eau

- **52** Intégrer l'inventaire des zones humides dans les documents d'urbanisme et les protéger
- **53** Accompagner les collectivités dans la prise en compte de la trame verte et bleue
- **54** Mobiliser les opérateurs fonciers pour la compensation des zones humides impactées
- **55** Préserver les zones humides agricoles
- **56** Restaurer les zones humides dégradées
- **57** Favoriser la restauration des mares
- **58** Inventorier les plans d'eau et étudier leur impact

Ce qui a avancé

- **Prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme** → presque tous les PLU(i) ont intégré l'inventaire de la DREAL (voire ont fait des expertises terrain) au règlement graphique et les ont protégées

A renforcer

- **Manque de connaissance exhaustive sur la fonctionnalité et l'état des zones humides** pour pouvoir mieux les préserver
- **Peu de retours d'expérience** sur la restauration de zones humides, sujet encore assez expérimental

Ce qui est prioritaire pour la suite

- **Choisir un ou plusieurs sous-bassins versants prioritaires** pour mener un inventaire fonctionnel des zones humides et restaurer celles qui sont dégradées
- **Généraliser la mise en place de MAEC ou de PSE** pour préserver les zones humides agricoles

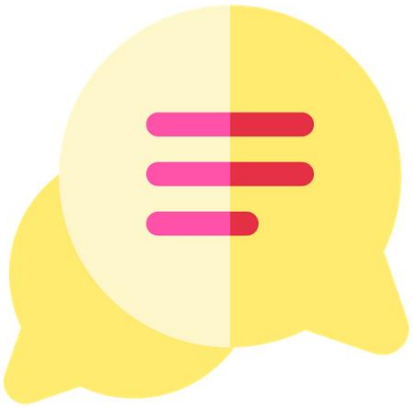

La parole est à vous !

Savez-vous si des zones humides de votre commune ont évolué ces dernières années (assèchement, restauration, nouveaux usages) ?

Selon vous, ces espaces font-ils l'objet de sollicitations ou de tensions?

A votre connaissance, certains projets locaux ont-ils eu un impact sur ces zones (positif ou négatif) ?

Bilan de mise en œuvre des dispositions – Améliorer la qualité des milieux estuariens et marins

Améliorer la qualité des milieux estuariens et marins

- **59** Etudier le phénomène d'eutrophisation et identifier des solutions possibles
- **60** Approfondir la connaissance de l'état chimique des eaux de l'estuaire
- **61** Expérimenter l'ouverture des vantelles des portes à flot de la Vire
- **62** Engager un travail de réflexion multipartenarial sur les pratiques professionnelles en baie des Veys
- **63** Inciter à la réduction de la pêche à la civelle dans l'estuaire de la Vire et en baie des Beys
- **64** Définir les modalités de gestion des niveaux d'eau dans le marais
- **65** Entretenir et gérer les marais de la Basse-Vire
- **66** Améliorer les modalités d'entretien des mares de gabions
- **67** Encourager la fusion des 5 associations syndicales autorisées de gestion des marais
- **68** Mieux connaître les frayères à brochet sur la Vire aval pour les restaurer

Ce qui a avancé

- **Ouverture de 5 à 7 vantelles des portes à flot** → limite la dessalure et facilite le passage des civelles
- **Fusion des ASA** → réduit le nombre d'acteurs et harmonise les pratiques de gestion dans le marais
- **Mise en place du COPIL interdépartemental en Baie des Veys** → espace de concertation pour une meilleure coordination

A renforcer

- **La multiplicité des acteurs** sur ce secteur qui ralentit l'action par dilution des compétences

Ce qui est prioritaire pour la suite

- **Engager une réflexion multi-acteurs autour de l'avenir des marais de la Basse-Vire** en lien avec l'entretien des digues et des portes à flot

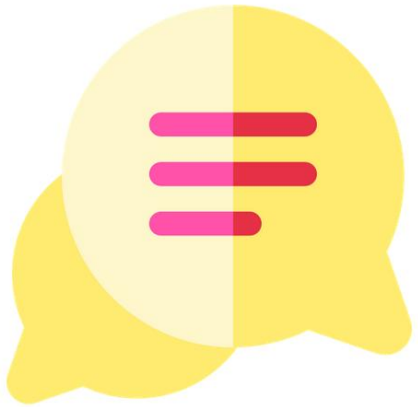

La parole est à vous !

Avez-vous constaté des évolutions dans la Baie des Veys : qualité d'eau, usages, conflits, fréquentation ?

Les conchyliculteurs, pêcheurs ou usagers du littoral vous relayent-ils certaines difficultés ?

Avez-vous noté des situations problématiques autour des temps de pluie, fermetures sanitaires, ruissellements ?

Conclusion

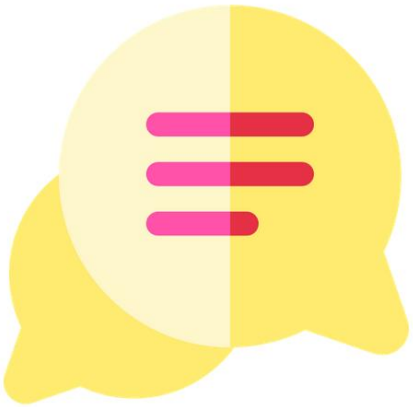

La parole à l’animatrice

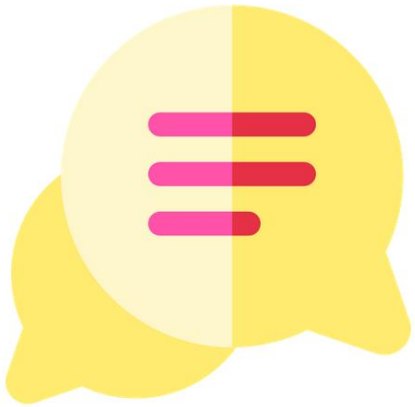

La parole au Président

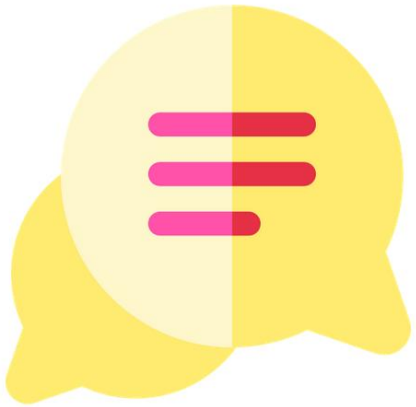

La parole est à vous !

Ordre du jour

I. Bilan de mise en œuvre du SAGE

II. **Révision du SAGE**

- ***Délibération***

III. Actualités diverses et prochaines réunions

Pourquoi réviser ?

1

Intégrer les résultats de l'étude volumes prélevables

→ Répartir les volumes prélevables selon les usages et les inscrire au règlement du SAGE

2

Intégrer le changement climatique et l'adaptation au changement climatique dans le SAGE

→ Le changement climatique est évoqué dans le SAGE mais ne fait pas l'objet de dispositions spécifiques

3

Mettre le SAGE en compatibilité avec le SDAGE

→ Zones humides, infiltration dans les sols, limitation des impacts du drainage, remplissage de retenues…

Le déroulement d'une révision

Révision totale du SAGE (obligatoire pour intégrer les volumes prélevables)

1. **Bilan du SAGE précédent :** réalisé	
2. **Etat des lieux :** état initial et diagnostic des milieux aquatiques, des usages de la ressource en eau et des acteurs	**6 mois (en interne)**
3. **Tendances et scénarios** 4. **Choix de la stratégie**	**1 an + 3 mois concertation préalable**
5. **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) :** définit les priorités du territoire en matière de politique de l'eau et des milieux aquatiques 6. **Définition du règlement :** édition des règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés dans le PAGD	**1 an (recommandé par services de l'Etat)**
7. **Procédure de consultation, d'adoption et d'approbation du SAGE**	**6 mois à 1 an**

5 ans de révision en moyenne

→ le SAGE Vire étant relativement jeune, la durée peut potentiellement être abaissée ?

Potentiellement 3 ans de révision ?

Le coût d'une révision

200 à 300 000 € d'études à prévoir

→ le SAGE Vire étant relativement jeune, les coûts peuvent être abaissés ?

→ La réalisation de l'état des lieux en interne peut alléger le coût de 50 à 80 000 €

Subventionnement de l'AESN à 80% des études nécessaires à la révision (y.c. frais de procédure et concertation)

Subventionnement de l'AESN à 80% pour l'animation d'une durée maximale de 3 ans
→ Peut être reconduite sur 3 ans supplémentaire moyennant le respect des objectifs correspondant aux enjeux majeurs du territoire du SAGE

Ordre du jour

I. Bilan de mise en œuvre du SAGE

II. Révision du SAGE

- *Délibération*

III. Actualités diverses et prochaines réunions

Les prochains rendez-vous

Etude Volumes Prélevables

- **Comité de suivi des études n°2 – Janvier ou février 2026**
  - *Qui :* Groupe de travail "Gestion quantitative" Vire + COC + autre acteurs préleveurs
  - *Quoi :* Validation des stations de mesure de débit biologique

Vie du SAGE

- **CLE – février 2026**
  - Avis sur le SCoT de Pré Bocage Intercom
  - Présentation des contrats de territoire de Saint-Lô Agglo et de l'Intercom de la Vire au Noireau
  - Validation des premières étapes de l'EVP

Merci pour votre attention !